



La création de nouvelles ouvertures, s'intègre dans la composition générale de la façade.

Leur dessin doit reprendre celui des ouvertures des bâtiments voisins, en respectant les mêmes proportions et les mêmes matériaux. En cas d'intervention sur des ouvertures existantes du bâtiment, il est recommandé de :

- Préférer la réparation au changement ;
- Eviter de modifier les proportions (rehausse ou diminution) de ces ouvertures ;
- User de tonalités sombres pour atténuer les mauvaises proportions (le blanc a tendance à attirer le regard) ;
- S'inspirer du dessin originel. Ce dessin est un élément important de la qualité du projet ;
- Choisir la couleur en accord avec la façade du bâtiment, avec les façades des bâtiments voisins et de l'ensemble de la rue, dans l'idée d'en améliorer l'aspect ; éviter les blancs purs.
- Maintenir le plus possible la proportion d'origine (horizontale et verticale) entre les menuiseries et les vitrages.

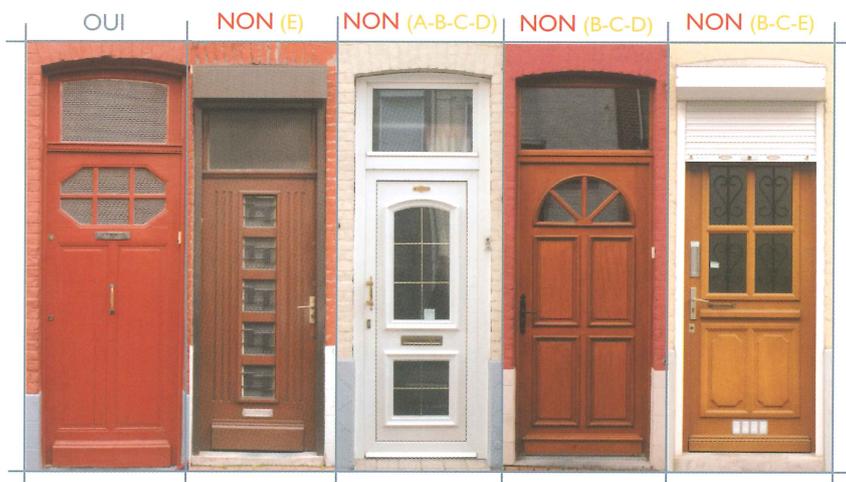
Dans la plupart des cas, le bois sera privilégié et préféré aux autres matériaux.

- Eviter les vitrages destinés à réfléchir la lumière ;
- Maintenir ou retrouver le travail des moulures et petits bois collés (à l'extérieur du vitrage).



Types d'erreurs

- A - Matériaux, épaisseur des profils
- B - Proportions
- C - Dessin, mouluration et petits bois
- D - Couleur
- E - Caisson de volet roulant non intégré ou inutile



PORTE TYPE en bois, peinte ou vernie



Oculus : ouverture pratiquée dans une porte, une cloison.

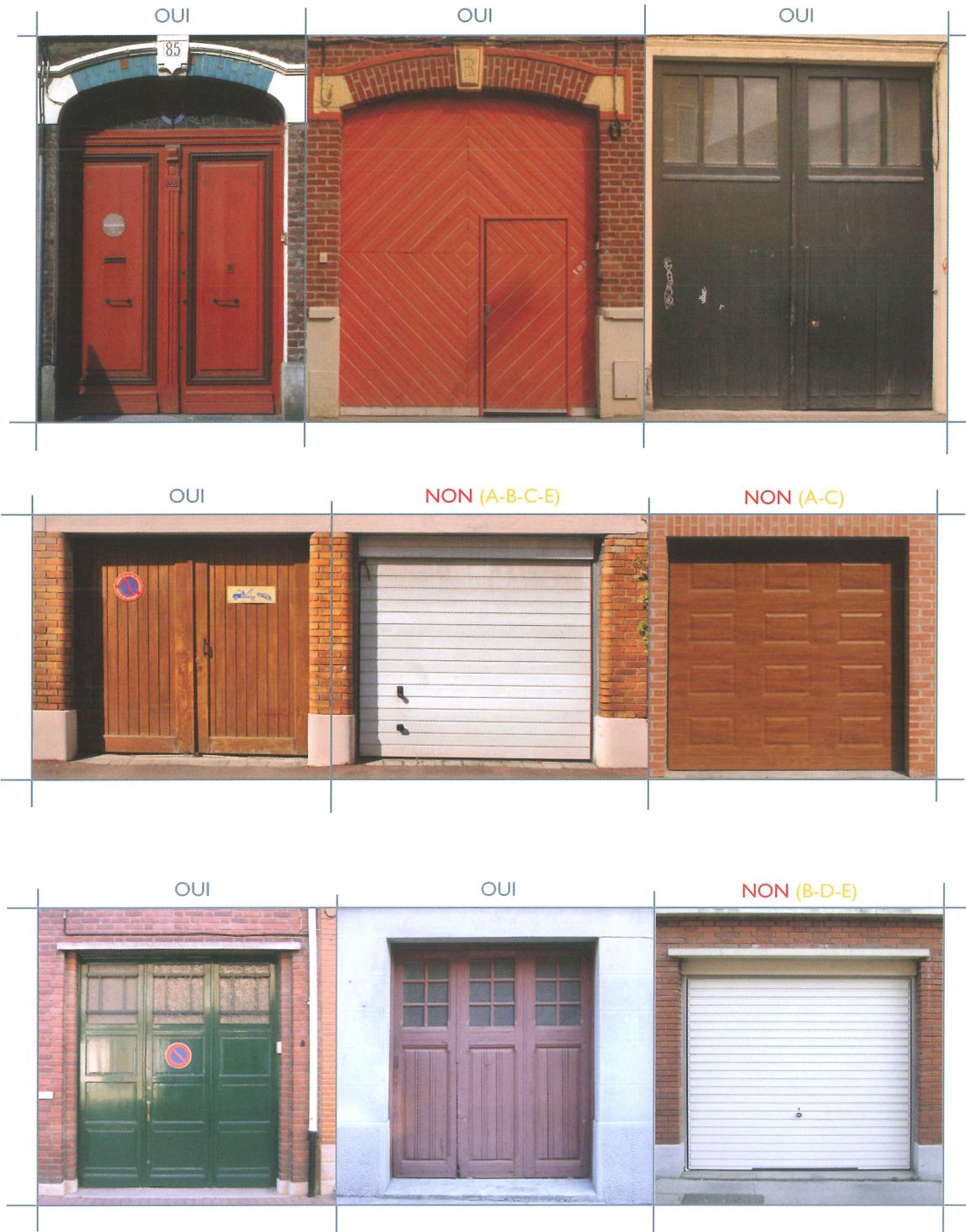
Imposte : partie supérieure de la fenêtre (vitrée, le plus souvent fixe).

Traverse : pièce horizontale travaillée (moulurée) située entre la partie fixe et la partie ouvrante de la fenêtre ou séparant la baie en deux parties.



### Types d'erreurs

- |  |   |
|--|---|
| A - Matériaux, épaisseur des profils   | D - Couleur   |
| B - Proportions                        | E - Caisson de volet roulant non intégré ou inutile |
| C - Dessin, mouluration et petits bois |   |



### Conseil pratique pour une meilleure compréhension de votre projet de remplacement de menuiserie.

Dans votre Déclaration de Travaux (DT) ou Permis de Construire (PC), vous devez accompagner le formulaire et les pièces réglementaires des documents suivants :

- Les photographies de l'existant, volets ouverts et fermés ;
- Les détails précis avant et après travaux, en faisant apparaître les sections et les reliefs, soit les dessins côtés vus depuis l'extérieur ainsi que les coupes sur les moulures ;
- Précisez également le (ou les) matériau(x) et la (ou les) couleur(s) choisi(s).

